

Nous vous félicitons vivement, N. T. C. F., d'être entrés en grand nombre dans cette Fraternité du Tiers-Ordre des Franciscains, et Nous exhortons les autres paroissiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ, à marcher généreusement sur les traces de saint François d'Assise qui, au treizième siècle, institua le Tiers-Ordre pour remédier à des maux et à des périls semblables à ceux qui menacent la société chrétienne de nos jours.

Les Fraternités du Tiers-Ordre sont destinées à comprendre toutes les conditions, tous les âges de l'un et de l'autre sexe ; ses règles sont d'obéir aux commandements de Dieu et de l'Eglise, de s'abstenir des factions et des rixes, de respecter le bien d'autrui, de garder la tempérance, d'éviter le luxe, de s'abstenir des séductions dangereuses du siècle ; elles ne peuvent donc paraître trop dures à aucun chrétien. Et voilà pourquoi Nous avons confiance d'apprendre bientôt que la Fraternité du Tiers-Ordre de saint François d'Assise, érigée à la chapelle du Très Saint Sacrement, est une des plus florissantes et des plus nombreuses de notre ville.

Nous avons assigné pour chapelle où se feront les réunions de la Fraternité, la chapelle du Très Saint Sacrement, sur la Grande-Allée, et Nous avons le doux espoir que votre Fraternité, qui aura le bonheur de se réunir si souvent au pied du trône de Notre Seigneur Jésus-Christ exposé à vos adorations, n'en sera que plus pieuse, plus fervente et plus sainte.

Nous prions Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions sur les membres actuels de la Fraternité et sur tous ceux qui s'adjoindront à eux : Nous conjurons la Vierge Immaculée, la Bienheureuse Mère de Dieu et objet de la plus tendre dévotion de saint François d'Assise, de récompenser leur foi et leur piété et de leur accorder en tout et toujours sa puissante et maternelle protection.

Donné à Québec sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier de février mil huit cent quatre-vingt-seize.

(signé) † L.-N. ARCH. DE CYRÈNE,
Administrateur

Par mandement de Mgr l'Administrateur,
B. Ph. GARNEAU, *Ptre*
Secrétaire.